

**EGLISE DES SŒURS DE MISÉRICORDE**,—Grand'Messe à 6½ h. A 3 h. P. M., Vêpres, Sermon, ou Bénédiction du Très-Saint Sacrement, depuis le 1er Octobre jusqu'à Pâques, le reste de l'année, à 4 h.  
**SACRÉ-CŒUR**,—Messe à 6½ h. ; à 4 h., Bénéd. du SS. Sacrement.  
**PIED-DU-COURANT**,—Grand'Messe et Sermon à 8 h. et Vêpres à 3 h., de Pâques au 1er Octobre. Salut et Sermon à 7 h. Du 1er Oct. à Pâques, Vêpres et Salut à 1½ h  
**HOSPICE ST. JOSEPH**,—Messe basse à 7 h., avec instruction.

IV.

**Exercices de toutes les Semaines.**

**DANS L'EGLISE DE LA PROVIDENCE**, le Vendredi, à 2 h. P. M., et à **ST. PIERRE**, à l'heure de la Prière du Soir, Exercice du Chemin de la Croix.—**A N.-D.-DE-BONSECOURS**, Exposition de la Relique de la Vraie Croix.  
**A L'HÔP. GÉNÉR.** et à **L'HOSPICE ST. JOSEPH**,—le Vendredi, la Relique de la Vraie Croix est exposée, pendant la Messe qui est suivie de la Bénédiction avec la Ste. Relique.

V.

**Exercices de tous les Mois.**

*Le premier Dimanche.*

**A LA CATHÉDRALE**,—Confirmation avant la Messe de 7½ h., excepté pendant la Visite Pastorale.  
**NOTRE-DAME**,—Après les Vêpres, Procession du St. Rosaire (Indulgence plénière).  
**ST. PATRICE**,—Après les Vêpres, Assemblée du St. Scapulaire.  
**STE. ANNE**,—A 2½ h., Assemblée du St. Scapulaire.  
**STE. BRIGIDE**,—Assemblée du St. Scapulaire à 3 h., depuis le 1er Octobre jusqu'au 1er Mai ; le reste de l'année à 7 h.  
**CHAPELLE DES FRÈRES**,—A 2 h., Réunion de la Congrégation de St. Michel, Vêpres, Sermon et Bénédiction du Très-Saint Sacrement.  
**HOSP. ST. JOSEPH**,—A 4 h. P. M. Office de l'Archiconfrérie de St. Joseph.  
**EGLISE DE LA PROVIDENCE**,—A 3 h., Réunion des Filles de Ste. Blanche, Instruction et Bénédiction du Très-Saint Sacrement.

*Le deuxième Dimanche.*

**NOTRE-DAME**,—Après les Vêpres, Procession du St. Scapulaire (Indulgence plénière).  
**ST. PATRICE**,—Après les Vêpres, Assemblée de Tempérance.  
**STE. ANNE**,—A 2½ h., Assemblée de la Propagation de la Foi.  
**STE. BRIGIDE**,—Assemblée de Tempérance ou Chemin de la Croix à l'heure indiquée au 1er Dimanche.

NOTRE  
 m  
 ST. PA  
 STE. A  
 STE. B  
 pl  
 EGLISE  
 Sc  
 tic  
 HOSP.  
 ST. PA  
 Fc  
 STE. A  
 STE. B  
 m  
 A LA E  
 tit  
 à 3  
 d'  
 HOSPICE  
 cr  
 CATHÉ  
 Ja  
 br  
 EGLISE  
 p  
 ST. PA  
 S  
 EGLISE  
 T  
 ti  
 HÔPIT  
 p  
 d  
 SACRÉ